



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

La ministre

Paris, le 31 JAN. 2020

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous annoncer ma décision d'attribuer le label Grand Site de France à l'établissement public de coopération culturelle-Pôle d'interprétation de la Préhistoire pour une durée de six ans.

La commission supérieure des sites, perspectives et paysages a émis, le 21 novembre 2019, un avis unanimement favorable à l'attribution du label. Elle a salué l'engagement de longue date des collectivités et des habitants pour restaurer et valoriser les valeurs paysagères du site.

Le label Grand Site de France, inscrit au code de l'environnement, reconnaît en effet à la fois la valeur patrimoniale d'un territoire, la réalité de sa gestion et la qualité du projet de préservation et de mise en valeur proposé pour l'avenir, selon les principes du développement durable.

Il est à la fois la reconnaissance du travail que vous avez poursuivi ces dernières années, et de la démarche partenariale exemplaire que vous avez conduite pour préserver la qualité de ce territoire emblématique.

Je sais que vous aurez à cœur, au cours des six prochaines années, de préserver les qualités paysagères de ce territoire exceptionnel et de poursuivre votre action par une gestion appropriée et une valorisation durable des qualités patrimoniales de ce dernier.

Je tiens à saluer l'engagement et les efforts des élus et des équipes qui travaillent à vos côtés et vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes salutations les plus sincères.

Elisabeth BORNE

Monsieur Germinal Peiro  
Président de l'EPCC-pôle d'interprétation de la préhistoire  
30, rue du Moulin  
24620 LES EYZIES